



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191114-CONS-AG-19-139
-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 14 novembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Attributions de subventions aux associations de soutien à la création d'entreprise -
Financement 2019 CAPI et ADIE**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 14 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 8 novembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI ;

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Lucien NATALI	à	Thérèse LORENZI
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attributions de subventions aux associations de soutien à la création d'entreprise -
Financement 2019 CAPI et ADIE**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en
Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la
Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le bilan des exercices précédents et les objectifs 2019 de CAPI et ADIE ;

Considérant le projet de convention cadre d'action économique territoriale 2019-2022 entre l'Agence de
Développement Economique de la corse, la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération de
Bastia ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

- D'attribuer une subvention de 25 000 € à l'ADIE pour l'exercice 2019 ;
- D'attribuer une subvention de 45 000 € à Corse Active Pour l'Initiative pour l'exercice 2019
décomposée comme suit :
 - o 10 000 euros pour le fonds d'ingénierie du DLA 2B ;
 - o 35 000 euros pour le fonctionnement de Corse Active pour l'Initiative.

APPROUVE

Les projets de convention correspondante, ci-joints ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*